

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 1 de 13

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

TIP TOP PRIMER HG 21

Art.-No.

525 3547, 525 3559, 525 3562

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisation de la substance/du mélange**

Fond

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

| | | | |
|----------------------|--|----------|--------------------|
| Société: | TIP TOP Oberflächenschutz Elbe GmbH | | |
| Rue: | Heuweg 4 | | |
| Lieu: | D-06886 Wittenberg | | |
| Téléphone: | +49(0)3491/635-50 | Téléfax: | +49(0)3491/635-552 |
| Service responsable: | Responsable pour l'établissement de la fiche de données de sécurité: sds@gbk-ingelheim.de | | |

1.4. Numéro d'appel d'urgence:INTERNATIONAL: +49 - (0) 6132 - 84463, GBK GmbH (24h - 7d/w - 365d/a)
ORFILA (INRS): + 33 1 45 42 59 59**RUBRIQUE 2: Identification des dangers****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**Flam. Liq. 3; H226
Acute Tox. 4; H332
Acute Tox. 4; H312
Skin Irrit. 2; H315
Eye Irrit. 2; H319
Skin Sens. 1; H317
STOT SE 3; H335
STOT RE 2; H373
Asp. Tox. 1; H304
Aquatic Chronic 2; H411

Texte des mentions de danger: voir RUBRIQUE 16.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**Xylène, mélange d'isomères
p-benzoquinone dioxime
1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5- dione**Mention d'avertissement:** Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 2 de 13

| | |
|-----------|--|
| H312+H332 | Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Conseils de prudence

| | |
|----------------|--|
| P210 | Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. |
| P280 | Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. |
| P301+P310 | EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. |
| P331 | NE PAS faire vomir. |
| P302+P352 | EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau. |
| P304+P340 | EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. |
| P305+P351+P338 | EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. |
| P273 | Éviter le rejet dans l'environnement. |

2.3. Autres dangers

Conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), ce produit ne contient aucune substance PBT / vPvB.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Polymère dans les solvants organiques

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 3 de 13

Composants dangereux

| N° CAS | Substance | | | Quantité |
|-----------|---|--------------|------------------|----------|
| | N° CE | N° Index | N° REACH | |
| | Classification (Règlement (CE) n° 1272/2008) | | | |
| 1330-20-7 | Xylène, mélange d'isomères | | | < 100 % |
| | 215-535-7 | 601-022-00-9 | 01-2119488216-32 | |
| | Flam. Liq. 3, Acute Tox. 4, Acute Tox. 4, Skin Irrit. 2, Eye Irrit. 2, STOT SE 3, STOT RE 2, Asp. Tox. 1, Aquatic Chronic 3; H226 H332 H312 H315 H319 H335 H373 H304 H412 | | | |
| 1314-13-2 | oxyde de zinc | | | < 10 % |
| | 215-222-5 | 030-013-00-7 | 01-2119463881-32 | |
| | Aquatic Acute 1, Aquatic Chronic 1; H400 H410 | | | |
| 105-11-3 | p-benzoquinone dioxime | | | < 1 % |
| | 203-271-5 | | 01-2120798488-29 | |
| | Flam. Sol. 2, Carc. 2, Muta. 2, Acute Tox. 4, Eye Irrit. 2, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 2; H228 H351 H341 H302 H319 H317 H411 | | | |
| 3006-93-7 | 1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5- dione | | | < 1 % |
| | 221-112-8 | | 01-2120756106-57 | |
| | Acute Tox. 2, Acute Tox. 4, Skin Sens. 1A, Aquatic Chronic 2; H330 H302 H317 H411 | | | |

Texte des phrases H et EUH: voir RUBRIQUE 16.

Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA

| N° CAS | N° CE | Substance | Quantité |
|-----------|-----------|--|----------|
| | | Limites de concentrations spécifiques, facteurs M et ETA | |
| 1330-20-7 | 215-535-7 | Xylène, mélange d'isomères | < 100 % |
| | | par inhalation: ATE = 11 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 1,5 mg/l (poussières ou brouillards); dermique: ATE = 1100 mg/kg | |
| 1314-13-2 | 215-222-5 | oxyde de zinc | < 10 % |
| | | Aquatic Acute 1; H400: M=1 Aquatic Chronic 1; H410: M=1 | |
| 105-11-3 | 203-271-5 | p-benzoquinone dioxime | < 1 % |
| | | par voie orale: ATE = 500 mg/kg | |
| 3006-93-7 | 221-112-8 | 1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5- dione | < 1 % |
| | | par inhalation: ATE = 0,5 mg/l (vapeurs); par inhalation: ATE = 0,05 mg/l (poussières ou brouillards); par voie orale: ATE = 500 mg/kg | |

RUBRIQUE 4: Premiers secours
4.1. Description des mesures de premiers secours
Indications générales

- Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
- En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.
- Eloigner de la zone de danger les personnes contaminées par le produit et les étendre.

Après inhalation

- Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation des vapeurs.
- Appeler aussitôt un médecin.

Après contact avec la peau

- Laver au savon avec une grande quantité d'eau.
- Résorption cutanée possible.
- En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 4 de 13

Après contact avec les yeux

- Enlever les lentilles de contact.
- Rincer immédiatement et abondamment à l'eau claire, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes.
- Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

- Ne pas faire vomir.
- Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.
- Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
- Appeler aussitôt un médecin.
- Il faut que la décision de faire ou de ne pas faire vomir soit prise par le médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation.
- Provoque une irritation cutanée.
- Provoque une sévère irritation des yeux.
- Peut irriter les voies respiratoires.
- Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée
- Peut provoquer une allergie cutanée.
- Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement symptomatique.
- Les symptômes d'empoisonnement peuvent n'apparaître qu'au bout de plusieurs heures. Placer sous contrôle médical pendant au moins 48 heures.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Mousse, gaz carbonique (CO₂), poudre chimique, eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NOX).

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection.

Information supplémentaire

- Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.
- Un allumage en retour est possible à grande distance.
- Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
- Le mélange vapeur/air est explosif, même dans des récipients vides, non nettoyés.
- Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Remarques générales

- Veiller à assurer une aération suffisante.
- Tenir à l'écart des sources d'ignition.
- Tenir à l'écart les personnes non autorisées.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 5 de 13

Pour les non-secouristes

Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas respirer les vapeurs.

Pour les secouristes

En cas de formation de vapeurs, utiliser un appareil respiratoire.
Utiliser un vêtement de protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.
Ne pas rejeter dans la terre/le sous-sol.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**Pour la rétention**

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).

Pour le nettoyage

Enlever avec un absorbant inerte (sable, gel de silice, agglomérant pour acide, agglomérant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour l'élimination.
Nettoyer soigneusement la surface contaminée.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Observer les prescriptions préventives (voir paragraphes 7 et 8).
Informations concernant l'élimination: voir chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Conserver le récipient bien fermé.
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent au ras du sol.
Maintenir une ventilation et une extraction d'air convenables au poste de travail.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Préventions des incendies et explosion

Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Ne pas fumer.
Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser exclusivement des appareils protégés contre les explosions.

Conseils d'ordre général en matière d'hygiène du travail

Ne pas inhaler les vapeurs.
Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après manipulation du produit.
Lors de l'utilisation, ne pas manger, boire ou fumer.
Eviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Garder les récipients bien fermés dans un endroit sec, frais et bien ventilé.
Faire attention aux règles de la protection contre les explosions.

Conseils pour le stockage en commun

Incompatible avec des agents oxydants.

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour animaux.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Fond

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 6 de 13

8.1. Paramètres de contrôle**Valeurs limites d'exposition professionnelle**

| N° CAS | Désignation | ppm | mg/m ³ | f/cm ³ | Catégorie | Origine |
|-----------|--------------------------------|-----|-------------------|-------------------|--------------|---------|
| 1330-20-7 | Xylènes, isomères mixtes, purs | 50 | 221 | | VME (8 h) | |
| | | 100 | 442 | | VLE (15 min) | |
| 1314-13-2 | Zinc (oxyde de, poussières) | - | 10 | | VME (8 h) | |

Valeurs limites biologiques (VLB réglementaire, VLB ANSES ou valeur guide française), BIOTOX (INRS)

| N° CAS | Désignation | Paramètres | Valeur limite | Milieu | Moment de prélèvement |
|-----------|------------------------------|--|---------------|--------|-----------------------|
| 1330-20-7 | Xylènes (mélange d'isomères) | Acides méthylhippuriques (/g créatinine) | 1,5 g/g | Urine | en fin de poste |

8.2. Contrôles de l'exposition**Contrôles techniques appropriés**

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Lunettes assurant une protection complète des yeux (EN 166).

Flacon pour le rinçage oculaire avec de l'eau pure (EN 15154).

Protection des mains

Gants de protection contre les risques chimiques en nitrile, nitrile/coton, butyle ou néoprène, avec une épaisseur minimum de 0,7 mm, temps de perméation d'environ 480 minutes.

La présente recommandation fait exclusivement référence à la compatibilité chimique et l'essai expérimental réalisé en conformité de la norme EN 374 sous conditions de laboratoire.

Les exigences peuvent varier en fonction de l'utilisation. D'où il est nécessaire d'observer en addition les recommandations du fabricant des gants protecteurs.

Veuillez trouver des exemples dans la base de données de gants de protection sous :

<http://bestglove.com/site/chemrest/>**Protection de la peau**

Tablier résistant aux solvants. □ (EN 467).

Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié (filtre à gaz du type A) (EN 14387).

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

| | |
|------------------|------------|
| L'état physique: | Liquide |
| Couleur: | Noir |
| Odeur: | Aromatique |

Modification d'état

| | |
|--|--------|
| Point de fusion/point de congélation: | n.d. |
| Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: | 139 °C |
| Point de sublimation: | n.a. |
| Point de ramollissement: | n.d. |
| Point d'éclair: | 25 °C |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 7 de 13

Inflammabilité

solide/liquide: n.a.

Dangers d'explosion

Le produit ne constitue aucun risque d'explosion, toutefois il est possible que des mélanges explosifs vapeur/air soient formés.

Limite inférieure d'explosivité: n.d.

Limite supérieure d'explosivité: n.d.

Température d'auto-inflammation: 330 °C

Température d'inflammation spontanée

solide: n.a.

gaz: n.a.

Température de décomposition: n.d.

pH-Valeur: n.d.

Viscosité dynamique: n.d.

Viscosité cinématique:
(à 40 °C) < 20,5 mm²/s

Durée d'écoulement: n.d.

Hydrosolubilité:
(à 20 °C) Non miscible**Solubilité dans d'autres solvants**

n.d.

Coefficient de partage n-octanol/eau: n.d.

Pression de vapeur:
(à 20 °C) 7,48 hPaPression de vapeur:
(à 50 °C) 41,4 hPaDensité (à 20 °C): 0,956 g/cm³

Densité apparente: n.a.

Densité de vapeur relative: n.d.

9.2. Autres informations**Informations concernant les classes de danger physique**

Combustion entretenue: Combustion auto-entretenu

Propriétés comburantes

Non oxyder.

Autres caractéristiques de sécurité

Épreuve de séparation du solvant: 0 %

Teneur en solvant: < 100 %

Taux d'évaporation: n.d.

Information supplémentaire

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 8 de 13

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas surchauffer, afin d'éviter une décomposition thermique.
Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.
Le chauffage peut dégager des vapeurs qui peuvent s'enflammer.

10.5. Matières incompatibles

Oxydants puissants

10.6. Produits de décomposition dangereux

En cas d'incendie, les gaz suivants peuvent se former et se dégager :
Monoxyde de carbone, dioxyde de carbone, dioxyde de soufre, oxydes d'azote (NOX).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008****Toxicité aiguë**

Nocif par inhalation.
Nocif par contact cutané.
Absence de données toxicologiques.

ETAmél calculé

ATE (orale) > 2000 mg/kg; ATE (cutanée) 1467 mg/kg; ATE (inhalation vapeur) 11,60 mg/l; ATE (inhalation poussières/brouillard) 1,471 mg/l

Irritation et corrosivité

Corrosion/irritation cutanée: Provoque une irritation cutanée.
Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Provoque une sévère irritation des yeux.

Effets sensibilisants

Peut provoquer une allergie cutanée. (p-benzoquinone dioxime; 1,1'-(1,3-phénylène)bis-1H-pyrrole-2,5- dione)

Effets cancérogènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Mutagénicité sur les cellules germinales: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Cancérogénicité: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Toxicité pour la reproduction: Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Peut irriter les voies respiratoires. (Xylène, mélange d'isomères)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Xylène, mélange d'isomères)

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Information supplémentaire référentes à des preuves

La classification a été effectuée par calcul d'après de la Règlement (CE) No 1272/2008.

11.2. Informations sur les autres dangers**Propriétés perturbant le système endocrinien**

Donnée non disponible

Autres informations

L'inhalation de vapeurs irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorges et déclencher une toux.
Une exposition répétée ou prolongée peut provoquer une irritation de la peau et des dermatoses à cause des propriétés dégraissantes du produit.
Résorption cutanée possible.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 9 de 13

L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements.

Attention. Risque d'aspiration.

Peut provoquer la sensibilisation des sujets prédisposés par contact avec le peau.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Pas de résultats d'études écologiques disponibles.

Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

12.2. Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

12.7. Autres effets néfastes

Pollue l'eau.

Information supplémentaire

Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Recommandations d'élimination**

Si possible, le recyclage est préférable à l'élimination ou l'incinération.

Peut être incinéré, si les réglementations locales le permettent.

Code d'élimination des déchets - Produit

080111 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBUTION ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET ÉMAUX VITRIFIÉS), MASTICS ET ENCRE D'IMPRESSION; déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis; déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses; déchet dangereux

L'élimination des emballages contaminés

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Les récipients vides doivent être mis à la disposition des usines locales pour leur recyclage, leur récupération ou leur élimination.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification:**

UN 1133

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 10 de 13

| | |
|--|---|
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Adhésifs |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3 |
| |  |
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Catégorie de transport: | 3 |
| N° danger: | 30 |
| Code de restriction concernant les tunnels: | D/E |
| Transport fluvial (ADN) | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1133 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Adhésifs |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3 |
| |  |
| Code de classement: | F1 |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Quantité exceptée: | E1 |
| Transport maritime (IMDG) | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1133 |
| 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: | Adhésives |
| 14.3. Classe(s) de danger pour le transport: | 3 |
| 14.4. Groupe d'emballage: | III |
| Étiquettes: | 3 |
| |  |
| Marine polluant: | Yes |
| Quantité limitée (LQ): | 5 L / 30 kg |
| Quantité exceptée: | E1 |
| EmS: | F-E, S-D |
| Transport aérien (ICAO-TI/IATA-DGR) | |
| 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: | UN 1133 |

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 11 de 13

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU:

Adhésives

14.3. Classe(s) de danger pour le transport:

3

14.4. Groupe d'emballage:

III

Étiquettes:

3



Quantité limitée (LQ) (avion de ligne):

10 L

Passenger LQ:

Y344

Quantité exceptée:

E1

IATA-Instructions de conditionnement (avion de ligne):

355

IATA-Quantité maximale (avion de ligne):

60 L

IATA-Instructions de conditionnement (cargo):

366

IATA-Quantité maximale (cargo):

220 L

14.5. Dangers pour l'environnementDANGEREUX POUR
L'ENVIRONNEMENT:

Oui

**14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielles et aux consignes de sécurité.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport est effectué seulement dans des récipients homologués et appropriés.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

Limites d'utilisation (REACH, annexe XVII):

Inscription 3, Inscription 40, Inscription 75

Directive 2004/42/CE relative à COV

76,37 %

dans les vernis et peintures:

Indications relatives à la directive

P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

2012/18/UE (SEVESO III):

Informations complémentaires:

E2

Législation nationale

Limitation d'emploi:

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE). Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Classe risque aquatique (D):

2 - présente un danger pour l'eau

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour cette matière, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 12 de 13

Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA/ICAO = International Air Transport Association / International Civil Aviation Organization
MARPOL = International Convention for the Prevention of Pollution from Ships
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships Carrying Dangerous Chemicals in Bulk

GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals
REACH = Registration, Evaluation, Authorization and Restriction of Chemicals
CAS = Chemical Abstract Service
EN = European norm
ISO = International Organization for Standardization
DIN = Deutsche Industrie Norm
PBT = Persistent Bioaccumulative and Toxic
vPvB = Very Persistent and very Bio-accumulative

LD = Lethal dose
LC = Lethal concentration
EC = Effect concentration
IC = Median immobilisation concentration or median inhibitory concentration

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]

| Classification | Procédure de classification |
|-------------------------|-------------------------------------|
| Flam. Liq. 3; H226 | Sur la base des données de contrôle |
| Acute Tox. 4; H332 | Méthode de calcul |
| Acute Tox. 4; H312 | Méthode de calcul |
| Skin Irrit. 2; H315 | Méthode de calcul |
| Eye Irrit. 2; H319 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1; H317 | Méthode de calcul |
| STOT SE 3; H335 | Méthode de calcul |
| STOT RE 2; H373 | Méthode de calcul |
| Asp. Tox. 1; H304 | Méthode de calcul |
| Aquatic Chronic 2; H411 | Méthode de calcul |

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

| | |
|-----------|--|
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H228 | Matière solide inflammable. |
| H302 | Nocif en cas d'ingestion. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H312 | Nocif par contact cutané. |
| H312+H332 | Nocif en cas de contact cutané ou d'inhalation. |
| H315 | Provoque une irritation cutanée. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| H319 | Provoque une sévère irritation des yeux. |
| H330 | Mortel par inhalation. |
| H332 | Nocif par inhalation. |
| H335 | Peut irriter les voies respiratoires. |
| H341 | Susceptible d'induire des anomalies génétiques. |
| H351 | Susceptible de provoquer le cancer. |
| H373 | Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou |

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

TIP TOP PRIMER HG 21

Date de révision: 13.03.2025

Code du produit: 00359-1363

Page 13 de 13

| | |
|------|---|
| | d'une exposition prolongée. |
| H400 | Très toxique pour les organismes aquatiques. |
| H410 | Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| H412 | Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |

Information supplémentaire

Les indications des points 4-8 et 10-12, ne s'appliquent pas lors de l'utilisation et de l'emploi régulier du produit (voir renseignement sur l'utilisation), mais lors de la libération de quantités majeures en cas d'accidents ou d'irrégularités.

Ces renseignements ne décrivent que les exigences de sécurité du produit/des produits et s'appuient sur l'état actuel de nos connaissances.

Veillez s'il vous plaît prendre en compte les conditions de livraison de la/des feuille/s d'instructions correspondantes.

Ils ne représentent pas de garantie de propriété du produit/des produits décrit/s au sens des règlements de garantie légaux.

(n.a. = non applicable; n.d. = non déterminé)

(Toutes les données concernant les composants pertinents ont été obtenues, respectivement, dans la dernière version de la fiche technique de sécurité du sous-traitant.)